

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna - Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à vingt heures,
 le **Conseil Communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :
 en exercice : 49
 présents : 34
 procurations : 6
 votants : 40

Date de convocation :
 15 septembre 2023

PRESENTS : A. RIESEN, G. ZORITCHAK S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, P.J. CRASTES, A. CUZIN, V. LECAQUE, P. CHASSOT, S. KARADEMIR, E. ROSAY, M. GRATS, C. VINCENT, L. VESIN, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J.C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, J.P. SERVANT, B. FOL, A. MAGNIN, A. AYEB, M-N. BOURQUIN, F. DE VIRY, M. SECRET, C. MERLOT, F. GUILLET

REPRESENTES : C. CACOUAULT par V. LECAQUE, M. SALLIN par M. GRATS, S. LOYAU par V. LECAUCHOIS, G. NICOUD par D. BESSON, H. ANSELME par A. AMAR, C. DURAND par A. MAGNIN

EXCUSES : M. MERMIN, J. LAVOREL

ABSENTS : J-L. PECORINI, J. CHEVALIER, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, L. CHEVALIER, L. JACQUET, F. BENOIT

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° 20230925_cc_fin_91

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE LOCAUX EUROPA

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,

Le compte administratif 2022 du budget annexe Locaux Europa a été adopté en Conseil communautaire le 26 juin 2023, avec les résultats suivants, les restes à réaliser étant repris automatiquement :

Budget annexe LOCAUX EUROPA	Compte administratif 2022
Recettes d'exploitation	26 086,67 €
Dépenses d'exploitation	34 739,11 €
Solde d'exploitation	-8 652,44 €
<i>Reprise Résultat N-1</i>	<i>48 326,66 €</i>
RESULTAT d'exploitation	39 674,22 €
Recettes d'investissement	19 776,49 €
Dépenses d'investissement	2 024,77 €
Solde d'investissement	17 751,72 €

Reprise Résultat N-1

212 93

RESULTAT d'investissement (sans RAR)**230 690,61 €**

Solde des restes à réaliser (RAR)

0 €

RESULTAT d'investissement (avec RAR)**230 690,61 €****RESULTAT DE CLOTURE****270 364,83 €***Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-5,**Vu la délibération n° 20230626_cc_fin58 du 26 juin 2023 portant approbation du compte administratif 2022 – Budget annexe Locaux Europa,***DELIBERE****Article 1 :**

- **reporte** le résultat excédentaire d'investissement soit 230 690,61 € en recettes d'investissement au compte 001 ;
- **reporte** le résultat excédentaire d'exploitation de 39 674,22 € en recette d'exploitation au compte 002.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -VOTE : POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le :

Publiée électroniquement le :

Le secrétaire de séance
Carole VINCENT

Le Président,
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.